

POLE EDUCATIF PROTESTANT JAN AMOS COMENIUS

Site du Gymnase Jean Sturm

Tout parent d'élève qui choisit d'inscrire son enfant au Pôle Educatif J.A. Comenius - Gymnase Jean Sturm, s'engage à payer diverses contributions :

Les Frais de scolarité

- ☛ **Les Frais de scolarité : 485,00 Euros par an et par enfant** : Ils correspondent à l'ensemble des coûts directement liés à la scolarité : frais pédagogiques, administratifs, frais de personnels non enseignants, cotisation à l'association sportive et au Foyer socio – éducatif, ...
Ils ne tiennent pas compte : des frais supplémentaires d'activités sportives, déplacements, sorties culturelles, assurance scolaire, acquisitions de livres, ...
Bénéficient d'un tarif réduit sur les frais de scolarité : les élèves bénéficiaires d'une Bourse d'Etat ; les enfants des enseignants et salariés du Pôle Educatif J.A.C, des pasteurs d'une Eglise membre de la FPF.
- ☛ La Cotisation à l'Association des Parents d'Elèves : obligatoire, elle est fixée à 15,00 Euros par famille.
- ☛ Le Transport Scolaire : 60.00 Euros par collégien : Il est dû par les élèves du Collège uniquement (4^e et 3^e), et correspond aux frais engagés pour le transport vers les lieux d'activités extérieurs à l'établissement (stade, piscine, ...).
- ☛ Le Forfait Sport : 50.00 Euros par élève pour le Collège et le Lycée Il est dû par les élèves du Collège et du Lycée (de la 4^e à la Terminale). Il est destiné à payer les entrées individuelles aux lieux d'activités sportives (patinoire, piscine, ...).

La contribution au caractère propre

Elle est affectée à l'encadrement des élèves ainsi qu'aux rénovations et transformations, qui apportent des améliorations dont chaque élève bénéficie au cours de sa scolarité. Les familles sont invitées à souscrire un engagement fixant, en fonction du revenu imposable annuel, le montant de la contribution volontaire, qui, s'agissant d'un don à une œuvre d'intérêt général, ouvre droit à déduction fiscale. **Vous pouvez déduire de vos impôts 66 % du montant de votre don dans la limite de 20 % de votre revenu imposable**, sous réserve de modification de la Loi de Finances.

QUEL MONTANT CHOISIR ?

Nombre d'Enfants à charge					MONTANT annuel par enfant	DEPENSE REELLE annuelle après déduction fiscale	Les montants de revenus annuels de la grille ci-dessous sont destinés à vous permettre d'évaluer votre contribution qui ouvre droit à déduction fiscale. Il appartient à chaque famille, en conscience , de déterminer la catégorie de contribution volontaire qu'elle souhaite acquitter. Les montants indiqués ne tiennent pas compte de vos difficultés ou facilités personnelles, ni du souhait de solidarité et de partage sans lesquels nous ne pourrions être ouverts à tous. Dans cet esprit, toute contribution majorée sera la bienvenue.
	1	2	3	4 et +			
6 ^e catégorie Revenu imposable supérieur à :	32 100	33 600	35 100	36 600	600,00 €	204,00 €	
5 ^e catég. Revenu imposable inférieur à	32 100	33 600	35 100	36 600	450,00 €	153,00 €	
4 ^e catég. Revenu imposable inférieur à	27 100	28 600	30 100	31 600	370,00 €	125,80 €	
3 ^e catég. Revenu imposable inférieur à	22 100	23 600	25 100	26 600	260,00 €	88,40 €	
2 ^e catég. Revenu imposable inférieur à	17 100	18 600	20 100	21 600	150,00 €	51,00 €	
1 ^e catég. Revenu imposable inférieur à	12 100	13 600	15 100	16 600	60,00 €	20,40 €	

POLE EDUCATIF PROTESTANT JAN AMOS COMENIUS

Site du Gymnase Jean Sturm

Le restaurant scolaire

Sous réserve de modification, le restaurant scolaire propose un menu au tarif de 6,7 €

Les Modalités de Règlement



**Un acompte de 80 euros par élève est demandé
au moment de l'inscription (il sera déduit des factures ultérieures)**

Trois modes de paiement vous sont proposés :

- ☞ Le paiement par prélèvement
- ☞ Le paiement par virement
- ☞ Le paiement par chèque

1 ^o trimestre – 4 mois	2 ^o trimestre – 3 mois	3 ^o trimestre – 3 mois
Tout trimestre entamé est dû		

La Fiche d'Engagement

Cette fiche vous sera transmise après acceptation de votre enfant et sera à compléter **pour chaque enfant inscrit dans les classes secondaires sur le site du Gymnase Jean Sturm.**

Conseil Protestant de l'Éducation de Strasbourg - Site du Gymnase Jean Sturm

8, Place des Etudiants – 67 000 STRASBOURG

☎ : 03.88.15.77.10 - 📠 : 03.88.15.77.11

Année scolaire 2009-2010